

Lettre ouverte des Professeurs Luc Montagnier et Henri Joyeux au Président de la République

3 minutes de lecture pour changer les choses...

En cliquant sur JE SIGNE LA LETTRE, j'exprime ma volonté que soit inscrit dans la Constitution le principe de précaution en matière de santé et de médecine.

Diffusez cette lettre ouverte,

Parlez-en autour de vous,

Interrogez vos élus,

Discutez-en avec votre médecin,

Afin que le Président de la République écoute le peuple souverain et soumette une réforme de la Constitution au Parlement ou organise un référendum.

Pr Luc Montagnier

Lettre ouverte au Président de la République pour l'inscription dans la Constitution du principe de précaution en matière de médecine et de santé

Monsieur le Président de la République,

Tandis que la recherche scientifique repousse les limites du progrès médical et que l'offre de médicaments explose, les cinquante dernières années ont vu éclater de nombreux scandales sanitaires qui n'auraient jamais dû se produire.

Des procédures étaient censées faire barrage à des médicaments potentiellement dangereux. Pourtant rien n'a empêché que des êtres humains meurent ou souffrent de façon irréversible dans l'indifférence à cause de la diffusion de médicaments dont la mise sur le marché avait été autorisée et que des médecins croyaient pouvoir prescrire en toute bonne foi, sans faire encourir de risque à leurs patients.

Thalidomide, Distilbène, sang, hormone de croissance, Mediator, Vioxx, Dépakine.... les victimes, parmi lesquelles des dizaines de milliers de femmes enceintes et d'enfants, sont le plus souvent sans recours lorsque ce ne sont pas les procédures judiciaires qui s'éternisent.

Notre propos n'est pas ici de désigner un responsable –c'est un ensemble de choses- mais de trouver une solution pour protéger la population à l'avenir.

En 2005, le Président Jacques Chirac a fait inscrire dans notre Constitution le principe de précaution en matière environnementale.

Sauf à être votée anticonstitutionnellement, toute loi doit désormais respecter l'environnement. Indéniablement il s'agit d'une avancée que personne aujourd'hui ne songerait à remettre en cause. A l'époque, il fallait pourtant oser.

Paradoxalement, le principe de précaution ne vaut pas pour la médecine et la santé.

Le Conseil constitutionnel admet certes que la santé publique soit un objectif mais c'est insuffisant.

Il faut rompre avec l'absurdité du bilan risque/avantage favorable qui n'a pas empêché des catastrophes malgré des procédures d'autorisation de mise sur le marché des produits de santé présentées comme efficaces.

Ce qui vaut pour notre environnement, c'est-à-dire une prise en compte systématique et une forte protection de la qualité de vie, doit également valoir pour notre santé, celle de nos enfants et des générations futures.

La santé de chaque individu doit être garantie au plus haut niveau, sans concession. Comment accepter qu'il en soit autrement ?

C'est notre devoir de citoyen que de réclamer la prise en compte de la santé publique par l'Etat, en permanence, quoi qu'il arrive.

Il est désormais impératif et urgent d'inscrire le principe de précaution en matière de santé et de médecine dans la Constitution, à la place qui lui est naturellement due.

Le président de la République doit être le premier protecteur de la santé des Français.

Nous avons le droit le plus précieux d'exiger des médicaments sans danger.

Le principe de précaution le garantira.

Les laboratoires pharmaceutiques seront d'autant plus vigilants qu'ils engageront leur responsabilité de façon renforcée ; ainsi leurs profits seront mérités et la recherche, encouragée.

Cette avancée restaurera la sérénité.

La France doit montrer l'exemple dans le concert des nations.

Si des médecins l'envisagent, en première ligne c'est par référence au serment d'Hippocrate dont les premiers mots sont : « D'abord, ne pas nuire » (Primum non nocere).

Ce n'est pas une affaire de religion, de tendance politique, d'appartenance ethnique, de catégorie sociale, de niveau de richesse ou d'orientation sexuelle : c'est l'affaire de tous, sans différence, dans le respect de la devise de la France : liberté, égalité, fraternité.

Nous, signataires de la présente lettre ouverte, vous demandons, Monsieur le Président de la République, d'exercer en conscience, avec autorité, sagesse et courage, vos prérogatives pour que le principe de précaution en matière de santé et de médecine soit inscrit dans la Constitution, par la voie parlementaire ou référendaire, afin de nous protéger.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération,

Les signataires

JE SIGNE LA LETTRE :

https://www.11vaccinsobligatoires.com/precaution-en-matiere-medicale/?source=JOY5520001&utm_campaign=precaution-en-matiere-medicale&utm_source=joyeux&utm_medium=emailing

SEPT CATASTROPHES SANITAIRES MAJEURES

Ces catastrophes auraient-elles pu être évitées ?

1/ Thalidomide : pour les nausées de la grossesse à l'origine de malformations

Souvenons-nous de ce médicament contre les nausées donné aux femmes américaines enceintes dans les années 50. Des milliers de bébés sont nés sans bras, sans jambes.

Wikipedia : Thalidomide

50 ans après, le fabricant de la thalidomide s'excuse

2/ Distilbène, cause de malformations et de cancers sur plusieurs générations

Prescrit aux femmes enceintes pour éviter les fausses couches, ce médicament a provoqué des malformations. Il s'est aussi révélé être la cause de cancers sur trois générations, et dans bien des cas, de stérilité. 80 000 femmes en France ont été victimes.

Wikipedia : Diéthylstilbestrol

Distilbène : des effets nocifs sur trois générations

3/ Sang contaminé

En 1984, l'Agence de transfusion sanguine n'a pas suffisamment contrôlé les produits dérivés du sang des donneurs, malgré l'épidémie de Sida. Rien qu'en France, 2 000 patients sont contaminés ; plus des trois quarts sont décédés.

Wikipedia : Affaire du sang contaminé

L'affaire du Sang contaminé : un crime de sang

4/ Hormone de croissance contaminée : 111 enfants décédés

Malgré les mises en garde de l'un d'entre nous, les médecins ont prescrit à des enfants de l'hormone de croissance extraite de personnes décédées de différentes maladies neuro-dégénératives, d'encéphalite aiguë (maladie de la vache folle), de tumeur intracrânienne.

Des centaines d'enfants sont contaminés par un agent proche de la maladie de Creutzfeld-Jacob. Cent onze meurent dans d'indicibles souffrances, les autres devant vivre dans la crainte permanente que la maladie, qui peut mettre 30 ans avant de se déclencher, ne se réveille.

Wikipedia : Hormone de croissance

Hormone de croissance : le procès d'un scandale sanitaire

5/ Médiator

Tandis que le Médiator est retiré aux USA et chez nos voisins à cause de graves soupçons de toxicité, il reste prescrit en France pendant plus de 10 ans, jusqu'en 2009. Résultat : des centaines de personnes contractent une grave maladie du cœur (valvulopathie). A ce jour 220 décès sont officiellement reconnus comme causés par le médicament.

Wikipedia : Benfluorex

Mediator : pourquoi le parquet demande un procès contre les laboratoires Servier

6/ Vioxx, anti-inflammatoire « miracle » : près de 30 000 morts aux Etats-Unis

Cet anti-inflammatoire fabriqué par le laboratoire américain Merck fut prescrit aux USA entre 1999 et 2004. Il a provoqué officiellement 27 785 décès.

Wikipedia : Rofécoxib

Le Vioxx, retrait mondial sur ordonnances

7/ Dépakine : les femmes enceintes à nouveau victimes

Plus récemment, c'est l'histoire de la Dépakine qui a défrayé la chronique. Entre 2007 et 2014, 14 322 femmes enceintes ont reçu ce médicament antiépileptique.

Il s'avère que ce médicament peut être responsable, pour les mères consommatrices, de 10 % d'anomalies de naissance et, dans 30 à 40 % de ces naissances, de retards intellectuels et de troubles du comportement.

Wikipedia : Acide valproïque

France tv info : Dépakine